

L'an deux mil vingt, **le lundi 25 mai à 20 heures**, les membres du Conseil Municipal de la Commune des ORMES se sont réunis **dans la salle des Fêtes de la Commune des Ormes** en séance **publique** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Etaient présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVARD Tiffany PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia.

Messieurs BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

**Etaient absents et excusés :**

**Pouvoirs :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Béatrice FONTAINE, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents, installés dans leurs fonctions.

**Madame Elodie BEAUMONT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.**

Monsieur Jacques SABOURIN doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le Président donne lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des Collectivités Territoriales.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu : Madame Béatrice FONTAINE **19 voix**

Madame Béatrice FONTAINE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Le Procès-verbal de l'élection du Maire est annexé à la présente délibération

Pour extrait conforme

Fait aux Ormes

**Le 26 mai 2020**

Le Maire,

Béatrice FONTAINE